



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2016**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoints,
Monsieur Bernard HURAY,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GERARD,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Monsieur Frédéric VIEUX qui avait donné procuration à Monsieur Alain DULONDEL.
Monsieur Joseph AMELOT qui avait donné procuration à Madame Monique LEGROUT.
Monsieur Patrice ADAM.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 10 Février 2016.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions, soit :

- le Mardi 29 Mars (vote du budget),
- le Jeudi 12 Mai,
- le Lundi 27 Juin.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 17 Décembre 2015 :

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 17 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) : modification des statuts :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Andelle.

Il rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Andelle assure quatre compétences obligatoires, quatre compétences optionnelles et quatre compétences facultatives.

Il indique que la modification des statuts porte principalement sur un toilettage des compétences et une clarification de certaines d'entre elles.

Quatre nouvelles compétences y figurent également, soit :

- 1) Le soutien aux associations de sports collectifs dans la mesure où leur activité présente un intérêt intercommunal,
- 2) Réalisation d'une nouvelle gendarmerie,
- 3) L'entretien de l'éclairage public et de l'éclairage extérieur des équipements sportifs : remplacement des consommables,
- 4) Construction, réhabilitation, aménagement et entretien d'équipements s'inscrivant dans le cadre d'un projet de santé.

Monsieur ROBERT s'interroge sur la modification de ces statuts alors qu'ils seront vraisemblablement modifiés lors de la fusion avec la Communauté de Communes de Lyons.

Monsieur le Maire fait part que ces modifications étaient prévues depuis longtemps pour la C.D.C.A. et qu'il était nécessaire qu'elles soient présentées aux conseils municipaux.

Monsieur ROBERT demande pourquoi la nouvelle gendarmerie ne serait pas réalisée dans la commune « Chef-lieu de Canton ».

Monsieur le Maire fait part que le lieu d'implantation n'a pas encore été arrêté.

Monsieur DULONDEL demande qui prend en charge l'entretien du stade de l'école de foot.

Monsieur le Maire fait part que cet entretien revient à la Communauté de Communes de l'Andelle.

Monsieur HOUSSAYE indique que ces statuts seront valables jusqu'au 31 Décembre 2016.

Monsieur le Maire indique qu'une commission de la C.D.C.A. se réunit souvent avec des représentants de la Communauté de Communes de Lyons et qu'il y aura vraisemblablement de nouveaux statuts en 2017 en fonction de la fusion avec la Communauté de Communes de Lyons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et une abstention, donne son accord au projet des statuts modifiés de la Communauté de Communes de l'Andelle.

III) Participation au Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental qui sollicite comme les années précédentes, la commune de Romilly sur Andelle pour la participation au Fonds de Solidarité Habitat, chiffré à 1.071,60 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser au Conseil Départemental au titre du F.S.H. 2015 la somme de 1.071,60 €.

IV) Aliénation du chemin rural latéral au chemin de fer :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 Décembre 2015 par laquelle un avis favorable a été émis pour la modification simplifiée du PLU qui permet l'extension des établissements CENTAURE à Romilly sur Andelle.

Il indique que le commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement du chemin rural latéral au chemin de fer a émis un avis favorable pour le déclassement de ce chemin.

Considérant :

- d'une part, que ce chemin d'une contenance de 12 a 20 ca n'a plus d'utilité publique, qu'il sert uniquement aux établissements CENTAURE,
- d'autre part, que les riverains de ce chemin qui ont été sollicités ne sont pas intéressés par l'acquisition de la portion de ce chemin attenant à leurs terrains,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le céder à l'euro aux établissements CENTAURE. Les établissements CENTAURE proposent de participer aux frais de cette opération.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour cette aliénation après publication dans la presse 15 jours avant le début de cette enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne son accord pour céder à l'euro aux établissements CENTAURE le chemin rural latéral au chemin de fer,**
- **charge Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique relative à cette cession,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY, Maire Adjoint à l'urbanisme et à la voirie, à signer l'acte de cession à intervenir chez Maître Laurent PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche,**
- **demande à Monsieur le Maire de transmettre la délibération au service du cadastre pour modification cadastrale.**

V) Achat d'un Jumper :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Jumper utilisé particulièrement pour le transport de matériel a été volé. La compagnie d'assurances SMACL rembourse à la commune pour ce vol, une somme de 6.666,67 €.

Monsieur CHIVOT présente au Conseil Municipal, parmi les nombreuses propositions qu'il a sollicitées, celle qui lui semble être la meilleure, soit un Jumper FG L1H1 130 Business avec 21.346 kms au prix de 16.680 € TTC et une garantie de 12 mois. La date de première immatriculation est le 7 Octobre 2014.

La puissance du moteur est de 131 CH Din et la puissance fiscale de 7 CV. Ce véhicule est équipé d'un crochet d'attelage et d'une galerie de toit qui pourra être installée en cas de besoin.

Monsieur ROBERT demande quel sera l'impact de cet achat pour les finances de la commune.

Monsieur le Maire signale que nous devons inscrire au Budget 2016 la somme de 18.000 € TTC.

Il précise que ce véhicule est indispensable pour le transport de matériel lors des manifestations locales, qu'il est mis à disposition des Restos du Cœur pour chercher les denrées alimentaires le Mercredi, ainsi qu'à d'autres associations locales.

Madame BEZIEL demande si le véhicule est déjà commandé.

Monsieur CHIVOT fait part qu'une option a été prise et qu'il attendait la décision du Conseil Municipal avant de se prononcer.

Il indique qu'en sus des frais d'achats, la commune aura à supporter les frais de carte grise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat du Jumper FG 30 L1H1 130 Business au prix de 16.680,00 € TTC en sus des frais de la carte grise,
- décide d'inscrire la somme de 18.000 € TTC au Budget Primitif 2016.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal qu'il sera rédigé un nouveau règlement sur l'utilisation du Jumper, que le retour au garage des services techniques municipaux rue Neuve, équipé d'une alarme, sera obligatoire chaque soir et que la distance maximum pour son utilisation est de 150 kilomètres « aller ».

VI) Agents communaux :

a) Promotion de quatre agents :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'avancement de grade de quatre agents communaux pour lesquels la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable, soit

- Madame Isabelle CARON qui est Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, principal de 2^{ème} classe au 11^{ème} échelon, pour une promotion au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe au 6^{ème} échelon.

- Madame Christelle HEROUX, qui est Adjoint Technique de 1^{ère} classe au 10^{ème} échelon pour une promotion au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 10^{ème} échelon.

- Madame Gisèle THENARD, qui est Adjoint Technique de 1^{ère} classe au 11^{ème} échelon, pour une promotion au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 11^{ème} échelon.

- Monsieur Robert TAMISIER qui est Agent de Maîtrise au 11^{ème} échelon, pour une promotion au grade d'Agent de Maîtrise Principal au 5^{ème} échelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour les promotions telles que présentées au 1^{er} Février 2016,

- décide de créer au niveau de l'organigramme des effectifs des employés communaux, un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe deux postes d'Agents Techniques Principal de 2^{ème} classe, un poste d'Agent de Maîtrise Principal,

- décide de supprimer de l'organigramme des effectifs des employés communaux, un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, deux postes d'Agent Technique de 1^{ère} classe, un poste d'Agent de Maîtrise.

b) Annualisation de la durée hebdomadaire de travail de Madame Christine DUMONT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la durée hebdomadaire de travail de Madame Christine DUMONT est de 15h75 pour les travaux de ménage qu'elle effectue à la Mairie.

Il indique que cet agent intervient également pour la surveillance du restaurant scolaire et la distribution de « La Lettre de Romilly sur Andelle ».

Il propose au Conseil Municipal d'annualiser le temps de travail de Madame Christine DUMONT uniquement pour la surveillance du restaurant scolaire puisqu'elle n'est pas certaine de pouvoir continuer à effectuer la distribution de « La Lettre de Romilly sur Andelle ».

L'annualisation de la durée hebdomadaire pour la surveillance du restaurant scolaire est de 6h04.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour augmenter la durée hebdomadaire annualisée de Madame Christine DUMONT et la porter à 21h79 à partir du 1^{er} Février 2016.

VII) Communications et informations :

1) Communications :

Remerciements :

Monsieur et Madame Thierry PLOUVIER remercient la municipalité des attentions témoignées lors du décès de leur fils Julien.

La famille TOUZET / LEFRANCOIS remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Rolande TOUZET.

La famille LUSTENBERGER / MENNITI exprime leur reconnaissance à la municipalité pour son témoignage de sympathie lors du décès de Madame Josiane LUSTENBERGER.

La famille LEVEUGLE remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Monique LEVEUGLE.

La famille DIRATZOUYAN remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Liliane LEGRAND.

Mesdames Denise GRENIER, Gisèle DUFRESNE, Mauricette CHAMPION, Lucienne BARRÉ, Jocelyne SERBELLE, Marcelle ANDRE, Mesdames et Messieurs GEUFFROY, VEDIE, MASSELIN, LAZIOU et FOLLIN remercient la municipalité pour les colis de Noël.

Monsieur René DURIEZ, Maire de Pont Saint Pierre, remercie la municipalité pour le prêt d'un abri pour accueillir la chorale du Club Amitié Culture et Loisirs sur le marché le Samedi 5 Décembre dans le cadre du Téléthon.

Monsieur Dominique JULIEN, Président du R.P.F.C., remercie la municipalité pour l'avance de subvention afin d'assurer une partie des dépenses hivernales du club.

Monsieur Laurent PODOLA, Président de R.A.P., remercie la municipalité pour les travaux de réfection du boulodrome de la Place Vimbert.

Monsieur Eric DESIL, primeur sur le marché de Romilly, remercie la municipalité pour l'attention portée aux commerçants ambulants présents le marché du mardi et du vendredi. Il confirme son aide au Resto du Cœur de Romilly ainsi que pour le Noël des enfants de la commune.

Monsieur Richard RIBERA nous fait part de sa venue en tant que poissonnier « La Marée de Dieppe » sur ce marché.

2) Informations :

a) Démission de Monsieur Patrice ADAM :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Romilly sur Andelle de Monsieur Patrice ADAM.

Il rappelle qu'il a effectué deux mandats complets avec Monsieur Patrice ADAM et le félicite pour le travail réalisé, en tant que Conseiller Municipal, puis Adjoint et aussi comme Président de la MJC A.L.E.R.

Considérant cette démission, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrice ADAM sera remplacé par Madame Marie-Hélène CLEMENT qu'il a rencontrée et qui participera aux commissions communales dans lesquelles participait Monsieur Patrice ADAM, soit les commissions Communication et Travaux. Madame CLEMENT collaborait déjà comme membre extérieur avec le groupe de travail chargé de l'élaboration des menus du restaurant scolaire.

Concernant la participation de Madame CLEMENT dans les syndicats intercommunaux, elle donne son accord pour le Syndicat de Musique mais ne souhaite pas être déléguée au Pays du Vexin Normand.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Alain DULONDEL y participe.

Ces participations aux syndicats précités feront l'objet d'un vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 29 Mars prochain.

Monsieur Patrice ADAM représentait la commune à la C.D.C.A. et y sera remplacé par Monsieur Bernard HURAY.

b) Régie de recettes pour la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT :

Considérant que la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT organisera des manifestations, telles que celle prévue pour le récital d'Yves DUTEIL le Samedi 23 Avril 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer une régie spéciale pour les droits d'entrée.

Ce point figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal avec délégation au Maire pour fixer les tarifs d'entrée.

c) Fusion de la C.D.C.A. avec la Communauté de Communes de Lyons :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur les dix regroupements de Communautés de Communes dans l'Eure proposés par Monsieur le Préfet, sept projets ont eu des avis défavorables de la part des élus.

Il est reproché le manque d'anticipation et d'étude des conséquences financières qui vont résulter de ces fusions le 1^{er} Janvier 2017. Le périscolaire de Romilly sur Andelle sera vraisemblablement concerné.

d) Conventions à renouveler :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre conventions sont en cours de renouvellement et qu'elles sont à cet effet réactualisées, soit celles :

- 1) avec l'association **Romilly Association Pétanque (R.A.P.)** (2016 à 2021), pour une durée de cinq ans concernant les toilettes Place VIMBERT,
- 2) avec le **Moto Club de la Vallée de l'Andelle (M.C.V.A.)** pour une durée de dix ans (2016 à 2026) pour la mise à disposition de la carrière,
- 3) avec la **MJC A.L.E.R.** pour une durée de un an renouvelable deux ans (2016 à 2018) pour la mise à disposition et l'utilisation de bâtiments communaux,
- 4) avec le **Comité des Fêtes** pour une durée de cinq ans (2016 à 2021) pour l'utilisation de deux bâtiments communaux, Place du Calvaire.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir sur la dénomination à donner aux deux bâtiments communaux Place du Calvaire et celui Place VIMBERT.

e) Soirée du Bénévolat :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une Soirée du Bénévolat le 17 Septembre 2016 au complexe Louis ARAGON pour rendre hommage à tous

les bénévoles actuels et anciens de toutes les associations locales. Les 29 Présidents de ces associations seront mis à l'honneur.

La première manifestation de ce type a été organisée en 2010.

Le groupe de travail, pour la mise en place de cette manifestation, est composé de :

- Messieurs HOUSSAYE, CHIVOT, DUPUIS,
- Mesdames DELABRIERE, GERARD, ABDELAZIZ, LEBRETON, BIERRE
et BIVILLE.

Il est transmis à chaque association un document qui sera à retourner à la Mairie avant le 18 Mars.

Il sera arrêté avant la fin Avril 2016 la liste des participants à cette manifestation.

La commune assurera la prise en charge de la boisson. L'animation sera proposée bénévolement, « Manhattan Sono ». Chaque participant apportera son panier repas.

Une réunion de travail, pour l'organisation de cette soirée, est prévue le 17 Mai prochain.

f) Plots RD 321 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Alain ROBERT, accompagné d'une pétition d'habitants riverains de la RD 321 qui se prononcent pour retirer les deux derniers plots mis en place dans le cadre d'une opération sécurité sur cette voie.

Il rappelle que deux plots ont déjà été retirés depuis et que cette mesure n'a pas été appréciée par la Direction des Routes du Département de l'Eure.

Monsieur le Maire donne également connaissance d'un courrier d'une administrée de la commune qui figure sur la pétition pour le retrait des plots alors qu'elle est favorable au maintien de ces plots, ainsi que d'une pétition de personnes favorables au maintien de ces plots.

Cette situation est ambiguë et pose problème.

Monsieur CHIAPELLO rappelle que l'installation de ces plots a été décidée après concertation pour l'aménagement sécurité de la RD 321.

Monsieur HURAY fait part que toutes les personnes concernées par ces plots n'ont pas été consultées lors de l'établissement de cette pétition par les opposants aux plots.

Il s'agit d'un sujet extrêmement complexe et il n'est pas certain qu'une réunion entre les deux parties solutionne cette situation.

Il est toutefois rappelé que si les deux derniers plots devaient être retirés, les services de l'Agence Routière du Département verraient ceci très mal et engendrerait une dépense de 2.448,00 € TTC.

g) Agenda d'accessibilité programmée :

Un avis favorable a été donné par la Préfecture à la proposition de l'agenda d'accessibilité programmée présentée par la commune de Romilly sur Andelle.

Les travaux relatifs à cet agenda sont proposés par la Commission Travaux au Budget primitif 2016.

h) Amicale du Personnel Communal :

La Présidente et les membres du bureau de l'Amicale du Personnel Communal ayant démissionné, une Assemblée Générale a été fixée le 1^{er} Mars 2016 à laquelle a été convié l'ensemble des agents communaux actifs, titulaires et non titulaires.

De nouveaux statuts seront établis. Ne sera membre que le personnel en activité.

Une cérémonie annuelle devrait toutefois être organisée en Juin, regroupant les actifs et les retraités.

La subvention communale doit bénéficier à l'ensemble du personnel et pas seulement à quelques-uns.

La question sur des droits d'adhésion sera discutée lors de cette réunion.

i) Ateliers du Territoire :

La prochaine et dernière réunion des Ateliers du Territoire se déroulera le Jeudi 3 Mars à Lyons.

Il s'agit de la réunion la plus importante au cours de laquelle seront fléchées les friches de toutes les communes et une feuille de route sera élaborée. Y participeront Messieurs HOUSSAYE et HURAY.

j) Détente et Découverte :

Monsieur le Maire félicite Monsieur Guy DUPUIS pour son engagement en tant que Président de l'association « Détente et Découverte ». Quatre Conseillers Municipaux sont Présidents d'associations locales.

k) Convention « Eau » :

La convention avec la commune de Pont Saint Pierre pour la livraison d'une partie de l'eau par cette commune nous a été retournée signée.

l) Bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT :

Un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental portant sur la suspension du projet « Tête de réseau » de la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT.

m) Dispositions de sécurité aux écoles maternelles et élémentaires :

Les nouvelles dispositions de sécurité à l'entrée des écoles maternelles et élémentaires sont appliquées.

Pour l'école maternelle, un Agent de Police Municipale filtre les entrées. Les parents sont munis d'un badge qu'ils montrent à l'entrée de l'école à 8h20 et 16h30. Ce dispositif engendre l'obligation de mettre un agent communal pour régler la circulation le temps de l'état d'urgence.

Pour l'école élémentaire, un enseignant se trouve au portail pour accueillir les enfants à leur entrée dans l'école. Pour les retardataires, une sonnette avec une caméra ont été installées à l'entrée et la directrice dispose d'un appareil pour visionner la personne qui se trouve à la barrière d'entrée et qui permet l'ouverture de la barrière à distance.

n) Police Municipale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée le 8 Février 2016 de Madame Céline De SCHEPPER, Gardien de Police Municipale.

Une nouvelle organisation de travail a été arrêtée et la plage horaire de présence s'étale du lundi au vendredi de 8h à 19 h, le samedi matin de 9h à 12h.

Une seule personne sera présente le mercredi après-midi et le samedi matin.

Il est envisagé des patrouilles à pied et à vélo.

o) Bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT :

Monsieur Dorian GERVAIS engagé à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT, dans le cadre d'un Contrat Aidé, a mis fin à son contrat le 31 Décembre 2015. Il est remplacé par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

p) Maison du Marais :

Le locataire installé au-dessus de la Maison du Marais a changé depuis le 1^{er} Février 2016.

q) Vie communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2016 :

Le 8 Janvier 2016 ont été organisés les Vœux du Maire avec une participation d'environ 500 personnes.

Le 9 Janvier 2016 ont été présentés les Vœux du Maire aux résidents de la RPA La Potière.

Le Samedi 23 Janvier 2016, la bibliothèque-médiathèque a organisé à la salle Louis ARAGON une représentation théâtrale d'une pièce de Monsieur Michel De Decker qui était présent à cette manifestation.

Le Samedi 6 Février, la bibliothèque-médiathèque a été inaugurée en présence de nombreuses personnalités.

r) Vie communale jusqu'au prochain Conseil Municipal du 29 Mars 2016 :

La cérémonie des Lauréats sportifs de la Communauté de Communes de l'Andelle se déroulera à la salle des fêtes de Vandrimare le Vendredi 26 Février 2016 à 19h30. Il s'agit d'un gala interactif avec un quizz sur le sport.

L'ensemble du Conseil Municipal y est invité.

Les Palmes Romilloises se dérouleront le Vendredi 11 Mars à l'espace Louis ARAGON. Y seront honorés les administrés qui auront marqué l'année 2015 par leurs actions ou activités.

Le Forum des Métiers se déroulera le Vendredi 25 Mars à l'espace Louis ARAGON et sera co-organisé par la Mission Locale et l'Education Nationale.

Monsieur le Maire tient à remercier tous les agents recenseurs ainsi que la coordinatrice, Madame ETANCELIN et Monsieur HOUSSAYE.

Ceux-ci ont eu du mérite car il a été difficile d'obtenir le retour des feuilles de recensement. Ils ont aussi eu des frais personnels (carburant, téléphone, ...).

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal de l'édition d'un livret de 40 pages fort intéressant sur la présentation des TAP et des 40 intervenants. Ce livret a été édité par la C.D.C.A.

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal que les travaux de la Place de la Verrerie sont terminés.

Monsieur KUHN fait part que les travaux de réhabilitation du logement Condorcet pour Madame DE SCHEPPER, Agent de Police Municipale, ont été réalisés par les services techniques municipaux dans les délais.

Il indique que la nouvelle sono à l'espace Louis ARAGON est installée.

Monsieur CHIVOT donne connaissance des dates des prochaines manifestations :

Samedi 27 Février	Assemblée Générale Truite Arc en Ciel	14h30 Marais
Lundi 29 Février	Assemblée Générale La Passerelle	20h30 Marais
Mardi 1 ^{er} Mars	Assemblée Générale Amicale du Personnel	18h00 Mairie
Samedi 5 Mars	Loto Comité des Fêtes	Complexe Aragon
Vendredi 11 Mars	Palmes Romilloises	18h00 Aragon
Samedi 12 et Dimanche 13 Mars	Loto Les Roses d'Automne	Complexe Aragon
Samedi 19 et Dimanche 20 Mars	Inauguration du 44 ^{ème} Congrès Philatélique	10h-17h30 Aragon
Mardi 22 Mars	Assemblée Générale Saveurs et Savoirs	20h30 salle CARRE
Vendredi 25 Mars	Forum des Métiers	Complexe Aragon
Samedi 26 et Dimanche 27 Mars	Loto du R.P.F.C.	Complexe Aragon

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal et à l'assistance de partager le Verre de l'Amitié.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire